

# RÉUNION DU 03 JUILLET 2020

Le trois juillet deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Dominique Brouard, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Mélanie Jamoneau, Edwige Mahou, Anaïs Manson, Damien Pailloux, Mathilde Pereira.

Date de la convocation : 26 juin 2020.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs Manson.

-----

## FINANCES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### **Compte administratif 2019**

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 laissent apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 103 173,89 euros HT et un déficit d'investissement à hauteur de 65 438,11 euros HT.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

### **Amortissements**

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce budget Activités Economiques a supporté l'acquisition de matériels pour Madame et Monsieur Terrasson pour leur activité de traiteur au sein du magasin SPAR ; montant 88 139,31 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'amortir ces biens sur une durée de 05 ans à compter de 2020 pour un montant annuel de 17 627,86 € sur les quatre premières années et 17 627,87 € la dernière année.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à cet amortissement. Les crédits budgétaires seront prévus sur le budget primitif 2020.

### **Budget primitif 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce budget Activités Economiques tient compte des activités suivantes :

- Spar (crédit-bail pour le magasin et crédit-bail pour du matériel)
- Boulangerie (location simple de l'immeuble + crédit-bail pour le four de la boulangerie)
- Bar-Tabac (location simple)
- Salon de coiffure (location simple)
- Dentiste (crédit-bail pour le matériel)

En tenant compte de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2019 et après en avoir délibéré, les membres présents décident l'affectation du résultat :

- Compte 1068, 70 438,11 €
- Compte 001 (investissement) 65 438,11 €
- Compte 002 (fonctionnement) 32 735,78 €

et valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 187 224,05 €
- Section d'investissement 191 546,38€

Pour information, sur ce budget, l'acquisition des matériaux nécessaires aux travaux sur l'immeuble du bar-tabac et les frais de personnel seront intégrés en investissement.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

FINANCES  
VILLAGE  
SENIORS

### **Compte administratif 2019**

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 laissent apparaître un déficit de fonctionnement à hauteur de 7 856,51 euros et un excédent d'investissement à hauteur de 144 310,53 euros.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité.

### **Budget primitif 2020**

Comme chaque année, le budget communal abondera la section de fonctionnement de ce budget à hauteur de 15 000 euros.

En tenant compte du déficit de fonctionnement et de l'excédent d'investissement 2019 et après en avoir délibéré, les membres présents décident l'affectation du résultat :

- Compte 001 (investissement recettes) 144 310,53 €
- Compte 002 (fonctionnement dépenses) 7 856,51 €

et valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 86 303,96 €
- Section d'investissement : 202 957,98 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

FINANCES  
STATION-  
SERVICE

### **Compte administratif 2019**

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 laissent apparaître un déficit de fonctionnement à hauteur de 8 247,92 euros et un excédent d'investissement à hauteur de 109 034,85 euros.

Le déficit de fonctionnement s'explique par la prise en charge de deux livraisons de carburant de 2018 sur l'exercice budgétaire 2019.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité.

### **Amortissement**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les fonds FEADER pour la station-service ont été perçus au cours de l'année 2019. Ce montant de 94 698 € a lieu d'être amorti au même titre que les autres subventions reçues pour ce dossier.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'amortir cette subvention FEADER de 94 698 euros sur une durée de 13 ans à compter de 2020. A cet effet, les crédits nécessaires seront inscrits à compter du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### **Ligne de Trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date de juillet 2019, la collectivité a contracté une ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 40 000 euros pour la station-service communale. Cette ligne arrive prochainement à échéance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent délégation à Monsieur le Maire pour procéder au remboursement de cette ligne à hauteur de 40 000 euros.

De façon à assurer pleinement et sans difficulté ce service de station-service et de station de lavage, les membres présents décident de contracter une nouvelle ligne de trésorerie.

Ainsi, après avoir pris connaissance des différentes offres présentées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter cette nouvelle ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 40 000 euros.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du financement : quarante mille euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 1,100 %
- Décompte des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours
- Facturation des intérêts au terme de chaque trimestre (règlement par débit d'office)
- Remboursement du capital à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale
- Frais de dossier 0,15 % du plafond de la ligne de Trésorerie, avec un minimum de 150 euros
- Commission d'engagement 0,15 % du plafond de la ligne de trésorerie soit 60 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer le contrat relatif à cette ligne de Trésorerie et à signer tous les documents qui seront nécessaires à la gestion de ce contrat d'emprunt (tirage et remboursement) et ce sans aucune autre délibération.

### **Budget primitif 2020**

En tenant compte du déficit de fonctionnement et de l'excédent d'investissement 2019 et après en avoir délibéré, les membres présents décident l'affectation du résultat :

- Compte 001 (investissement recettes) 109 034,85 €
- Compte 002 (fonctionnement dépenses) 8 247,92 €

et valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 844 882,83 €
- Section d'investissement : 217 459,95 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

### **Compte administratif 2019**

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 laissent apparaître un déficit de fonctionnement à hauteur de 2 042,78 euros et un excédent d'investissement à hauteur de 10 776,35 euros.

Il est à noter qu'à ce jour, il reste deux parcelles à vendre.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité.

### **Budget primitif 2020**

Il est décidé de combler le déficit de fonctionnement de 2 042,78 € par un virement d'une subvention du budget principal. L'excédent d'investissement de 10 776,35 € quant à lui sera versé au budget principal.

En tenant compte de ces données et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 25 226,28 €
- Section d'investissement : 33 958,85 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget qui est voté par chapitre.

-----

### **FINANCES** **BUDGET** **PRINCIPAL**

### **Compte administratif 2019**

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 qui laisse apparaître :

En fonctionnement :

Total des dépenses : 609 834,08 €

Total des recettes : 764 286,36 €

Excédent antérieur reporté : 285 193,01 €

D'où un excédent de fonctionnement d'un montant de 439 645,29 €

En investissement :

Total des dépenses : 420 220,17 €

Total des recettes : 525 469,96 €

Déficit antérieur reporté : 232 766,83 €

D'où un déficit d'investissement d'un montant de 127 517,04 €

Ces données ainsi présentées sont conformes à celles du compte de gestion 2019 présentées par le Centre des Finances Publiques et sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce compte administratif 2019.

### **Amortissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une subvention de 15 000 euros a été versée au budget de la station-service en 2016. Le Trésorier de la collectivité demande à ce que cette subvention soit amortie.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident cet amortissement de 15 000 euros sur une période de 5 ans. De façon à régulariser la situation au plus vite et de se conformer aux autres amortissements du budget station-service, les élus décident de comptabiliser 4 années d'amortissement sur le budget 2020. A cet effet, les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget primitif 2020.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### **Affectation du résultat**

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant positif de 51 137 € (55 610 € en dépenses et 106 747 € en recettes), l'affectation du résultat se présente de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement (002) 363 265,25 €
- Déficit d'investissement (001) 127 517,04 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 76 380,04 €

Monsieur le maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à cette affectation de résultat.

### **Taxes locales pour 2020**

Compte tenu de la situation financière ainsi présentée, les membres du Conseil Municipal décident de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 sans augmentation :

- Taxe d'habitation 9 % soit un produit fiscal attendu de 77 229 €
- Taxe foncière (bâti) 18,60 % soit un produit fiscal attendu de 114 781 €
- Taxe foncière (non bâti) 38,50 € soit un produit fiscal attendu de 30 069 €

L'enveloppe globale du produit fiscal attendu sera inscrite à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2020. Montant 144 850 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

### **Budget primitif 2020**

Après avoir affecté le résultat, après avoir pris en compte les dotations et les taxes locales, et après avoir pris en compte les différents éléments financiers, les membres du Conseil Municipal valident la proposition du budget primitif communal 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 1 104 680,88 €
- Section d'investissement 739 575,50 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget validé à l'unanimité par l'Assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

-----

### **CCAS**

Les éléments financiers du budget 2019 du Centre Communal d'Action Sociale sont donnés à l'Assemblée pour information.

Ce budget présente un excédent de fonctionnement à hauteur de 6 319,90 euros et un état néant pour la section d'investissement.

Le budget 2020 quant à lui s'équilibrera tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de 9 519,90 € pour la section de fonctionnement et un état néant pour la section d'investissement.

-----

### **LOCAL DDE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la collectivité s'était positionnée pour acheter le local de l'ancienne unité d'exploitation situé 8 Rue de la Croix Brousseau.

Après négociation entre les parties, la commission permanente du Conseil Départemental a donné son accord à la cession, en faveur de la collectivité, de

l'ensemble immobilier situé 8 Rue de la Croix Brousseau au prix de 64 000 euros ; ce montant tenant compte de travaux de mise en conformité.

Cette cession s'effectuerait par acte en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident cette acquisition de bien immobilier et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

-----

#### TARIF CANTINE 2020-2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le tarif du repas de cantine pour les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021 à hauteur de 3 euros (14 voix pour et 1 abstention).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Les élus font part de leur remarque sur la mise en place d'un repas végétarien hebdomadaire (Loi Egalim) au niveau de la cantine scolaire. Ce repas végétarien ne serait pas moins onéreux qu'un menu avec viande ? Dans quelle mesure faut-il imposer ce fait aux enfants ? C'est un débat qui suscite réactions et qui mérite réflexions...

-----

#### DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2020

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Ménigoute a décidé de soutenir ce dispositif « argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

La Commune de Ménigoute, en s'inscrivant dans ce dispositif souhaite :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes
- Améliorer l'image des jeunes et favoriser une appropriation positive de l'espace public
- Permettre aux jeunes d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective et les sensibiliser au monde du travail.

Le projet vise à permettre à chaque jeune entre 16 et 18 ans, de découvrir et de participer à la vie de la commune, d'être valorisé dans le travail, de rencontrer et d'échanger avec d'autres jeunes. 15 adolescents domiciliés sur la commune pourraient bénéficier de ce dispositif.

A ce jour, 9 d'entre eux ont déposés leur dossier pour participer à ce dispositif. La rémunération est à hauteur de 15 euros par demi-journée de travail.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident une enveloppe budgétaire de 1 245 euros pour ce dispositif 2020.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention avec la Maison de l'Emploi pour ce dispositif ainsi tous les documents nécessaires à ce dossier.

-----

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY- GATINE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque commune de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluations des Charges Transférées).

Ainsi, Monsieur Didier Gaillard sera titulaire de cette commission et Monsieur Gérard Saint Laurent sera suppléant.

Pour le COPIL PLUi/PLH/RLPi de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, Monsieur Gérard Saint Laurent est nommé titulaire et Monsieur Didier Gaillard est suppléant.

-----

#### PAYS DE GATINE

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus et rappelle aux anciens élus que le Pays de Gâtine est un outil au service du territoire, des communes et des communautés de communes. C'est un espace de contractualisation des politiques publiques régionales, nationales et européennes. C'est également un espace de réflexion et de définition de stratégies transversales pour permettre le développement de la Gâtine et accompagner les actions des collectivités et porteurs de projets.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'ils peuvent se positionner pour participer à la gouvernance du Pays de Gâtine.

-----

#### TRAVAUX

Monsieur Saint-Laurent fait le point sur les différents travaux et engagements sur le patrimoine :

- A la station-service, la cuve supplémentaire de 20 000 litres a été mise en place ce mercredi 1<sup>er</sup> juillet. Elle sera fonctionnelle dans les semaines à venir.
- Des travaux seront prochainement réalisés sur l'antenne Orange installée sur le château d'eau. Il s'agit de travaux pour le renforcement de la 4G.
- Dans les bâtiments communaux, les employés du service technique rénovent pour les futures locations.

-----

#### CULTURE ET ÉVÉNEMENTIEL

Monsieur Guilbard fait le point sur les activités associatives et culturelles :

- Assemblée Générale de Mainate : l'association a remercié la collectivité pour la mise à disposition des équipements et du personnel ainsi que pour la subvention annuelle attribuée pour le festival annuel du Festival International du Film Ornithologique. Le nouveau président de l'Association est Monsieur Dominique Brouard.
- Assemblée Générale de l'Entente Sportive Fomperron Ménigoute : cette réunion aura lieu le 12/07/2020 dans l'enceinte sportive de Ménigoute
- Soirée du patrimoine le 22/08/2020 ; les investigations se poursuivent pour la mise en place de cette animation dans le centre-bourg.

-----

#### COMMUNICATION

Le conseiller délégué en la personne de Jimmy Hut, donne compte rendu de la commission Communication :

- L'édition de la gazette trimestrielle est prévue le 18 juillet
- La page Facebook est créée. A ce jour, elle est suivie par une centaine de personnes
- La commission doit travailler sur un flyer touristique

- D'autres points sont à développer rapidement : le lien avec le site de la CCPG, la sécurisation du site communal actuel.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,